

L'outil

Vol. 3, n° 1, Juin 2008
Bulletin destiné aux salariés de
l'industrie de la construction



Commission
de la construction
du Québec

Enfin, l'été...



Prendre – ou non – une pause?

Dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel, il est maintenant permis de supprimer la période de repos de quinze minutes prévue vers le milieu de l'après-midi (ce qui n'est pas possible dans l'industrie lourde).

En effet, dans le cadre d'une journée normale de travail, votre employeur peut s'entendre avec la majorité d'entre vous afin que la période de repos de l'après-midi soit travaillée. Selon l'entente conclue, il peut vous permettre de :

- quitter le chantier trente minutes avant la fin de la journée normale. Dans ce cas, pour une journée normale de huit heures, vous recevrez un salaire équivalant à huit heures de travail, à votre taux de salaire, incluant les avantages sociaux;

OU

- ne pas quitter trente minutes avant la fin de la journée normale. Dans ce cas, pour une journée normale de huit heures, vous recevrez un salaire équivalant à huit heures à votre taux de salaire, auquel s'ajoutent quinze minutes, au taux de salaire majoré de 100 %, incluant les avantages sociaux.



La qualification environnementale relative aux halocarbures...

La qualification relative aux halocarbures est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008. Seuls les frigoristes sont maintenant touchés par cette nouvelle qualification. En effet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a conclu, en avril dernier, que cette qualification ne vise plus les mécaniciens en protection-incendie. Par conséquent, les mécaniciens en protection-incendie ne sont pas touchés par cette qualification.

Pour être autorisés à travailler avec les halocarbures ou à les manipuler, les frigoristes doivent, depuis le 1^{er} juin, suivre une formation. Une fois qu'ils ont réussi la formation, les frigoristes verront la mention « Qualification environnementale : halocarbures » figurer sur leur certificat de compétence.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter le site Internet de la CCQ, dans la section « Certificat de compétence », ou celui du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Des services, tout près de chez vous...

Nous avons mis en place des points de service itinérants en vue d'accommoder les personnes qui résident à plusieurs centaines de kilomètres de nos bureaux régionaux et qui souhaitent rencontrer en personne un membre de notre équipe.

Pour connaître les villes ou les chantiers qui seront visités au cours des prochains mois, nous vous invitons à consulter la page d'accueil du site Internet de la CCQ.

Vivement les vacances...

Le compte à rebours est commencé : les vacances de la construction s'en viennent à grands pas. Nous profitons donc de l'occasion pour vous rappeler que depuis l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives, la tradition a été légèrement modifiée.

En effet, les vacances estivales de l'industrie de la construction se tiendront cette année du **20 juillet au 2 août**.

Bien que notre service à la clientèle sera fermé durant cette période, vous trouverez une foule de renseignements sur notre site Internet, au www.ccq.org.



En 2007, plus de 13 000 nouveaux travailleurs ont été admis dans l'industrie

En 2007, la CCQ a délivré 13 383 certificats de compétence à autant de nouveaux travailleurs, afin de répondre aux forts besoins de main-d'œuvre de l'industrie de la construction. Avec ces entrées de nouvelle main-d'œuvre, le nombre total de travailleurs actifs est passé de 133 500, en 2006, à plus de 137 500, en 2007. Il s'agit d'une augmentation de 3 %.

La CCQ prévoit que l'industrie devra compter sur 150 000 travailleurs d'ici 2011, afin de répondre aux besoins. Pour atteindre cet objectif, il faudra recruter annuellement environ 14 000 nouveaux travailleurs pour remplacer ceux qui quittent l'industrie, que ce soit pour occuper un autre type d'emploi, lancer leur entreprise ou prendre leur retraite.

Un service pour venir en aide aux témoins d'accident

Vous êtes témoin d'un accident grave sur un chantier ? Après en avoir parlé à votre employeur, vous pouvez faire appel au service d'intervention post-traumatique offert par Construire en santé. Il s'agit d'un service confidentiel et gratuit qui vous aidera à traverser cet événement difficile. Ce service se caractérise par une approche préventive. Il ne s'agit pas d'une psychothérapie.

Vous avez besoin d'aide ?
Communiquez avec CONSTRUIRE en santé au 1 800 807-2433.



Vous aimeriez parler de votre métier avec des jeunes ?

Le site Internet Academos a permis à plus de 16 500 jeunes de se familiariser avec un métier, grâce à un programme de mentorat par courriel. Le principe est simple : des travailleurs guident les jeunes dans leur choix de carrière, en leur donnant une idée réaliste de leur métier et de leur milieu de travail.

Academos est à la recherche de travailleurs du milieu de la construction qui souhaiteraient donner quelques minutes de leur temps à ces jeunes. C'est facile et peu prenant... Vous échangez par courriel avec des jeunes intéressés à en connaître davantage sur votre métier. Pas besoin d'avoir des talents d'écrivain pour faire ce travail : la passion du métier suffit!

Ça vous tente? Visitez le site www.academos.qc.ca pour en savoir davantage.



L'industrie de la construction se mobilise autour du développement durable

La Coalition énergie et construction durable (CECD) a lancé le premier projet volontaire de développement durable sur le bâtiment qui abrite Moisson Montréal. Ce projet, qui a été lancé le 21 avril dernier, vise à faire valoir les avantages économiques et environnementaux des pratiques d'efficacité énergétique dans une perspective de développement durable. Le projet devrait réduire substantiellement les gaz à effet de serre, la facture énergétique du bâtiment et les coûts opérationnels de Moisson Montréal. Vous pouvez suivre le déroulement des travaux en visitant le blogue qui a été conçu à ce sujet : www.moissonmontreal.org/blog.

La CECD, qui a été créée en 2005, est un regroupement d'intervenants de la construction et de la gestion de bâtiments. Parmi les membres fondateurs de la CECD, on compte la Commission de la construction du Québec, l'Association de la construction du Québec, l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec, l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels, l'Association d'isolation du Québec, l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie et le Conseil du bâtiment durable du Canada, section du Québec.



Dans l'industrie de la construction, on gagne à se perfectionner

Cet automne, vous recevrez une brochure décrivant l'éventail des activités de perfectionnement offertes pour votre métier. N'hésitez pas à vous inscrire à l'une ou l'autre de ces activités, que ce soit pour améliorer vos compétences ou les garder à jour. Nous vous rappelons que les activités de perfectionnement offertes pour l'année 2008-2009 seront également diffusées sur notre site Internet à compter du mois de septembre. Plus de 10 000 travailleurs de la construction y participent chaque année. Faites comme eux!

En mars dernier, la CCQ, le Fonds de formation de l'industrie de la construction, le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel de même que de nombreux centres de formation professionnelle ont reconnu les personnes qui ont suivi une activité de perfectionnement et souligné le dynamisme de ceux et celles qui leur enseignent...

Des prix de 250 \$ de même que des attestations de reconnaissance ont été remis à des élèves et des formateurs de chacune des écoles participantes. Toutes nos félicitations aux lauréats.

La relève en vedette!

Chapeau, les filles!

La CCQ a remis, le 5 mai dernier, deux bourses de 2 000 \$ chacune à deux étudiantes du domaine de la construction, dans le cadre de la douzième édition du concours « Chapeau, les filles! ». Les deux récipiendaires sont M^{me} Louise Alary, étudiante en charpenterie-menuiserie, lauréate du volet « Métier de la construction », et M^{me} Martine Tremblay, étudiante en carrelage, lauréate du volet « Entrepreneur de construction ».



*Nous voyons, dans l'ordre habituel :
M^{me} Audrey Murray, de la CCQ, en compagnie
de M^{me} Louise Alary et de M^{me} Martine Tremblay.*

Olympiades de la formation professionnelle et technique

L'excellence des futurs travailleurs de l'industrie de la construction a été soulignée, lors des « 10^{es} Olympiades de la formation professionnelle et technique », qui se sont tenues à Québec les 24 et 25 avril dernier. Six métiers de la construction étaient en compétition, soit briquetage-maçonnerie, charpenterie-menuiserie, électricité, ferblanterie-tôlerie, plomberie et réfrigération. Les lauréats de chacun de ces métiers seront invités à se présenter aux Olympiades canadiennes, puis au Mondial des métiers.

Toutes nos félicitations aux lauréats de ces deux concours.

Consultez notre site Internet : www.ccq.org

Pour nous joindre :

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Internet ou communiquer avec le service à la clientèle de votre bureau régional.

Site Internet : www.ccq.org

Numéro du service à la clientèle (sans frais, où que vous soyez) : 1 888 842-8282

Réalisé par la Direction des communications
Commission de la construction du Québec
C. P. 1040, succ. Mont-Royal
Montréal (Québec) H3R 2G4
Pu 90-01 (0806)

*Bien que le masculin soit utilisé, les termes relatifs aux
personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.*